

Montréal, le 10 août 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel
Dossier de la Régie : R-4000-2017

Maître Turmel,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements n^o 2 que la Régie de l'énergie (la Régie) adresse au Distributeur relativement au dossier mentionné en rubrique. La Régie vous demande d'y répondre **au plus tard le mercredi 23 août 2017 à 12 h.**

Afin de ne pas retarder l'examen du dossier dans le cas où le Distributeur serait en mesure de déposer plus rapidement ces réponses, les prochaines échéances seront fonction de la date des dépôts des documents au dossier.

Ainsi, pour la suite du dossier, la Régie fixe les échéances suivantes :

- Le Distributeur devra déposer son argumentation **dans les 3 jours ouvrables suivant la date de dépôt** de ses réponses à la DDR n^o 2 de la Régie ;
- Les intervenants devront déposer leur argumentation **dans les 5 jours ouvrables suivant la date de dépôt de l'argumentation du Distributeur** ;
- Le Distributeur devra déposer sa réplique **dans les 8 jours ouvrables suivant la date de dépôt de l'argumentation du Distributeur**

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

p. j.

c. c. : Tous les intervenants